

I. Préambule

La présente charte a pour objet de définir un socle réglementaire concernant les modalités d'organisation des stages et des gardes dans les services (Unités Fonctionnelles, Départements et Laboratoires) rattachés à l'UFR de Médecine Paris Diderot-Paris 7.

Des spécificités liées à l'organisation des soins et des pratiques de certains terrains de stage sont susceptibles de justifier des adaptations d'horaires ou de présence qui doivent figurer dans le contrat d'objectifs pédagogiques du terrain de stage.

2. Stages hospitaliers en DFGSM 2 et DFGSM 3

2.1. DFGSM 2 (L2)

2.1.1. Stage de soins infirmiers

Période : fin août – fin septembre.

NB : Pour l'année universitaire 2020-2021, la période de stage infirmier sera proposée, au choix, en juillet ou en septembre.

Durée : 4 semaines, 5 journées par semaine

Horaires : 7 – 14 h ou 14 – 21 h (sauf services de réanimation avec 3 journées de 12 h)

Terrain : tous les stages, choix de l'hôpital uniquement (répartition faite par le coordonnateur de site, cf. 4.1.1.)

Organisation, programme : cadres supérieurs et de soins des services

Objectifs : découverte du monde hospitalier par l'initiation aux soins infirmiers

Encadrement : par les infirmiers diplômés d'État et aides-soignants du service

Évaluation : par les cadres supérieurs et de soins des services

2.1.2. Stage de sémiologie tutoré

Période : novembre à mai

Durée : 21 séances de 3h30 + 1 évaluation finale dans le service + 1 évaluation sur plateforme de simulation

Terrain : La répartition dans les services des hôpitaux affiliés à Université de Paris où l'étudiant sera affecté, est réalisée par le coordonnateur de la sémiologie.

Quatre séances de formation en sémiologie auront lieu sur les plateformes de simulation ILumens (Pajol et Saint-Pères).

Horaires : 9h00 – 12h30 et/ou 14h00 – 17 h30

Encadrement : par les CCA auxquels sera affecté un groupe de 5 étudiants. Le premier CCA en charge du groupe sera le CCA référent de ce dernier. Les groupes seront encadrés tout au long de l'année par des CCA de la spécialité abordée.

Objectifs : apprentissage de la sémiologie normale et de la réalisation d'une observation médicale.

Évaluation : Une évaluation finale, standardisée, sera réalisée par un MCU-PH ou PU-PH du service et le CCA référent sera organisé à la fin du stage lors d'une 22ème séance. Une seconde évaluation sera effectuée par un « sénior » et sera mise en œuvre sur une des plateformes de simulation en fin d'année universitaire.

Remarque : les stages de sémiologie de DFGSM2 sont suspendus pendant les congés d'hiver et de printemps.

DFGSM 3

2.1.3. Stage médico-technique

Période : octobre à décembre

Durée : 8 séances hebdomadaires le mercredi matin

Terrain : des unités du plateau médico-technique des hôpitaux (Radiologie, Biochimie Hématologie, Bactériologie, Virologie, Parasitologie, Anatomopathologie, EFR, Pharmacie, etc.), dans l'hôpital choisi pour les stages de sémiologie en L2 (répartition faite par le coordonnateur du stage médico-technique, cf. 4.1.2).

Horaires : 9 – 12 h

Objectifs : stage de découverte et de sensibilisation aux unités du plateau médico-technique

Validation : uniquement présentielle (carnet de présence)

2.1.4. Stages d'immersion

Période : fin janvier à fin mai

Durée : 4 mois en 2 périodes de 2 mois, 5 matinées par semaine dont 1 matinée encadrée par un enseignant senior

Terrain : 2 services hospitaliers médicaux ou chirurgicaux au cours du 2d semestre, choisis par l'étudiant en amphithéâtre de choix de stage en novembre et mars

Horaires : sur la base de 3h par demi-journées (adaptés en fonction des différents types de services, cf. 3.1.2.). Ces horaires doivent impérativement permettre aux étudiants d'assurer la présence aux cours à 13h30 sur le site Bichat.

Objectifs : renforcer les bases de sémiologie apprise en L2 et les relier au diagnostic. Initier une sensibilisation aux compétences génériques de l'externe. Intégration à une équipe médicale.

Encadrement : par l'équipe médicale en lien étroit avec le chef de service et/ou un universitaire titulaire qui en assurera le suivi

Évaluation : par le chef de service et/ou un universitaire titulaire du service

Remarque : le stage d'immersion de L3 est suspendu pendant les congés de printemps

2.2. Modalités en cas de non-validation ou redoublement

Les stages de sémiologie doivent être renouvelés en cas de redoublement de l'année de DFGSM 2 (non capitalisables). Le stage de soins infirmiers reste acquis (capitalisable). Il pourra être proposé aux étudiants

redoublant le DFGSM2 une présence en stage 5 matinées par semaine, sur la base du stage d'immersion des DFGSM3.

Les stages d'immersion doivent être renouvelés en cas de redoublement de l'année de DFGSM 3 (non capitalisables). Le stage médico-technique reste acquis (capitalisable).

En cas de non validation d'un stage de DFGSM2 ou de DFGSM3, l'étudiant pourra demander, auprès du responsable pédagogique, à rattraper son stage pendant les congés universitaires. L'acceptation de cette demande et les modalités pratiques du stage de rattrapage sont soumises à la décision du directeur de l'UFR ou de son représentant.

3. Stages hospitaliers en DFASM 1, DFASM 2 et DFASM 3

Les étudiants doivent avoir validé 36 mois de stages, 25 gardes hospitalières et 3 exposés, comme prévu par l'arrêté de juin 2013.

3.1. Temps de présence en stage pour les étudiants hospitaliers

3.1.1. Disponibilité obligatoire pour la participation aux enseignements de l'UFR

Les obligations de stages et de gardes ne sauraient dispenser ou compromettre la participation des étudiants aux enseignements facultaires dispensés au sein de l'UFR.

3.1.2. Horaires des stages

Le temps de présence hospitalière des étudiants en médecine est fixé à cinq demi-journées par semaine en dehors du service de garde normal.

Les horaires seront dépendants du type de service dans lequel se trouve l'étudiant et peuvent être adaptés par les services, sur la base de 4 heures par demi-journée.

En dehors des stages d'été de DFASM3, les stages en journées continues doivent être l'exception. S'ils ont lieu ils doivent être réservés à des services de type réanimation ou urgences.

3.1.3. Présence des étudiants les matins des samedis et dimanche

Le samedi est compris dans les 5 demi-journées par semaine de temps de présence, en moyenne sur 12 mois, cette demi-journée de présence doit être récupérée. 50 % au maximum des étudiants hospitaliers assurent une permanence sous l'encadrement des médecins du service (DES – CCA – Seniors) le samedi matin.

Il n'existe pas de présence en stage les matins des dimanches et des jours fériés en dehors du service de garde (cf 3.1.4).

3.1.4. Services à garde

Dans les services à gardes, les étudiants assurent la permanence des soins. Un maximum de 15 gardes peut être demandé à un étudiant durant un stage. Sur la base du volontariat et en période de congés, les étudiants peuvent

assurer plus de gardes. En fonction du nombre d'étudiants assurant la permanence des soins dans un service il est possible que la liste de gardes soit incomplète.

Horaires des gardes :

- Gardes de semaine : 18 h – 8 h 30
- Gardes le samedi : 18 h – 8 h 30
- Gardes le dimanche/jour férié : 8 h 30 – 8 h 30, Pour chaque dimanche ou jour férié, le service de garde commence à 8 h 30 pour s'achever à 18 h 30, au début du service de garde de nuit.

Il convient de préciser que :

- Une garde ne peut être accomplie qu'en dehors du service normal, soit la nuit, le dimanche ou les jours fériés.
- Une garde de jour n'est donc possible que le dimanche ou les jours fériés.
- Le temps de présence de l'étudiant hospitalier dans les établissements de santé ne peut dépasser 24 heures consécutives, qu'il exerce ses fonctions hospitalières en demi-journées ou en journées entières dans les stages où cette organisation est exceptionnellement proposée.

Le passage de relais entre étudiants de garde se fait obligatoirement après établissement d'un contact direct entre les étudiants. Les étudiants sont responsables de leur inscription sur le tableau de garde et sont dans l'obligation de trouver un remplaçant en cas d'empêchement de force majeure. Le remplacement d'un externe de garde par un étudiant extérieur au service ne peut se faire qu'avec l'accord du chef de service ou de son représentant.

Cas particuliers

1. Les étudiants des stages de gastro-entérologie qui ne sont pas mutualisés avec les stages de chirurgie digestive sont tenus de participer au service de garde dans ces services de chirurgie.
2. Dans les services où l'organisation de la permanence des soins ne repose pas sur la présence physique d'un DES ou d'un senior sur la totalité de la durée de la garde (astreinte), les externes de gardes doivent basculer sous la responsabilité du senior du service des urgences d'où ils pourront être réquisitionnés en cas d'intervention urgente nécessitant leur présence au bloc opératoire.

3.1.5. Repos de sécurité

Les étudiants bénéficient d'un repos de sécurité d'une durée de onze heures intervenant immédiatement à l'issue de chaque garde de nuit et entraînant une interruption totale de toute activité hospitalière, ambulatoire et universitaire, comme prévu par l'arrêté de juin 2013.

3.1.6. Dérogation pour exigences professionnelles et fêtes religieuses

Les étudiants concernés sont autorisés à s'absenter pour les principales fêtes religieuses de leur culte répertoriées au Journal Officiel, après en avoir averti au début du stage le responsable du stage et sous réserve que cette absence ne compromette pas gravement la permanence des soins.

Au cas où tous les étudiants d'un même stage ou d'une même liste de garde seraient concernés par la même fête religieuse, il leur appartiendrait de désigner ceux d'entre eux pour assurer la permanence des soins de jour et pour la garde.

3.1.7. Dérogation pour les examens

Les étudiants sont dispensés de garde exclusivement les veilles des examens, des contrôles continus et des ECN blancs organisés par l'UFR. Le recours aux étudiants des stages précédents peut être fait sur la base de leur volontariat pour assurer les tableaux de gardes pendant ces périodes.

Les étudiants sont autorisés à s'absenter le matin de leurs examens à la faculté, ainsi que les jours des ECN blancs organisés par l'UFR.

3.2. Congés annuels

Les étudiants ont droit à un congé annuel de trente jours ouvrables. Le samedi est décompté comme jour ouvrable. Ces jours de congés doivent être posés entre le 1er octobre et le 30 septembre de l'année suivante. Cette période est étendue jusqu'au 31 octobre pour les DFASM 3.

En fin de DFASM1, 2 semaines de congés sans solde peuvent être accordés, après accord du chef de service, du Doyen et du directeur de l'hôpital.

Ces congés ne peuvent pas être posés pendant les semaines où les étudiants ne sont pas en stage dans les rares cas où leurs fonctions hospitalières sont organisées à temps plein (en journées pleines) après accord de la commission des stages.

Les congés universitaires n'entrent en aucun cas dans le décompte du nombre de jours de congés annuels rémunérés posés par l'étudiant hospitalier.

Les congés des étudiants doivent maintenir une présence minimale des étudiants durant la période des vacances.

3.3. Validation des stages

L'évaluation se fait par les responsables pédagogiques selon une grille d'évaluation standardisée à remplir sur Diosel et des mises en situation (Présentation d'un diaporama, Patient/Observation médicale à présenter avec questions diverses de physiopathologie/prise en charge thérapeutique, Questions ouvertes sur une pathologie donnée, ECOS). L'étudiant devra être informé à l'issue de cette évaluation et avant son départ de stage de la validation ou de l'invalidation de celui-ci.

La justification d'une absence en stage doit se faire suivant le règlement intérieur de l'hôpital concerné, et le service de scolarité doit être informé de cette démarche sous 48 heures.

En cas de non validation d'un stage de DFASM, l'étudiant pourra demander, auprès du responsable pédagogique, à rattraper son stage pendant ses congés annuels. Le responsable pédagogique en fera part au responsable de site ou au responsable de la commission des stages. L'acceptation de cette demande et les modalités pratiques du stage de rattrapage sont soumises à la décision du directeur de l'UFR ou de son représentant. Ce recours n'est possible que pour rattraper un seul stage par année.

En DFASM3, si un stage de rattrapage est proposé à l'étudiant, il devra être effectué dans le mois précédant l'ECN. Aucun stage de rattrapage ne pourra être débuté au décours des épreuves de l'ECN et dans tous les cas, le stage de rattrapage devra être effectué in extenso avant la date du jury de validation des stages.

En cas de non validation de cette séquence de rattrapage, l'étudiant ne sera pas autorisé à passer dans l'année supérieure ou à être classé aux ECN pour les DFASM3.

3.4. Périodes et durée des stages

Les changements de stages se font toujours un lundi. Les chefs de service sont avertis en septembre des dates officielles de début et de changement de stage.

➤ DFASM1 et DFASM2 :

➤ DFASMI et DFASM2 : (stages de 13 semaines)

- Le premier stage dure 14 semaines du 28 septembre 2020 au 03 janvier 2021
- Le deuxième stage de 13 semaines du 04 janvier 2020 au 04 avril 2021.
- Le troisième stage de 12 semaines du 05 avril 2021 au 27 juin 2021.
- Le quatrième stage de 13 semaines du 28 juin 2021 au 26 septembre 2021.

➤ DFASM3 :

- Le premier stage dure **11 semaines**, du 28 septembre 2020 au **13 décembre 2020**
- Le deuxième stage dure 9 semaines, du 14 décembre 2020 au 14 février 2021.
- Le troisième stage dure 10 semaines, du 15 février 2021 au 25 avril 2021.
- Le quatrième stage est à réaliser entre le 28 juin 2021 et le 26 septembre 2021, durant 6 semaines minimum en journées complètes. Il peut être réalisé dans l'intégralité des terrains de stages **universitaires** du 2e cycle.

4. Choix des stages

4.1. Choix des stages en DFGSM 2 et 3

4.1.1. Stage de soins infirmiers DFGSM 2

Un amphithéâtre de garnison a lieu au mois de juillet qui suit l'obtention de la PASS. Les étudiants choisissent dans l'ordre de leur classement de PASS, l'hôpital dans lequel ils effectueront leur stage infirmier. Les responsables de site et les directeurs de soins répartissent ensuite les étudiants dans les différentes unités fonctionnelles des hôpitaux.

4.1.2. Stage médico-technique DFGSM 3

Les étudiants doivent rendre sur une période donnée au gestionnaire de scolarité une liste ordonnée des hôpitaux dans lesquels ils souhaitent effectuer leurs stages médico-technique. Ils sont répartis dans les différents hôpitaux d'après l'ordre de rendu de leurs choix par le gestionnaire de scolarité puis répartis dans les unités fonctionnelles par le responsable de site.

4.1.3. Stages d'immersion DFGSM 3

L'ordre du choix se fait par tirage au sort parmi les étudiants afin de définir la personne qui initialisera la liste de choix. Les choix de stage ont lieu en amphithéâtre en novembre, dans l'ordre alphabétique à partir de l'étudiant tiré au sort (pour le premier stage) et en mars, dans l'ordre anti-alphabétique (pour le second stage).

4.2. Choix des stages hospitaliers en DFASM 1, DFASM 2 et DFASM 3

Toutes les unités fonctionnelles accueillant des étudiants rédigent un projet pédagogique résumant le fonctionnement du service et les objectifs à acquérir lors du passage des étudiants.

4.2.1. Rotation des stages pour les DFASM1 et DFASM2

En début de DFASM 1, un étudiant est tiré au sort par les étudiants en présence de l'équipe pédagogique. Cet étudiant initialisera la liste de choix pour l'année de DFASM 1 en cours et l'année de DFASM2 suivante.

- Le deuxième choix se fera dans l'ordre inverse du premier.
- Pour le troisième choix, l'étudiant(e) situé(e) à la moitié de la liste initialisera la liste de choix.
- Le quatrième choix se fera dans l'ordre inverse du troisième.
- Pour le cinquième choix, l'étudiant(e) situé(e) au quart de la liste initialisera la liste de choix.
- Le sixième choix se fera dans l'ordre inverse du cinquième.
- Pour le septième choix, l'étudiant(e) situé(e) au troisième quart de la liste initialisera la liste de choix.
- Le huitième choix se fera dans l'ordre inverse du septième.

Les choix de stage ont lieu par voie informatisée sur la plate-forme Diosel pendant une période de 48 heures. Chaque étudiant a pour obligation de remplir le questionnaire informatisé d'évaluation de stage avant de réaliser son choix.

Parcours de stages :

Les étudiants de DFASM1 choisissent, lors du premier choix de stage, un groupe de stage qui définit leur appartenance à un parcours de stage (A,B,C,D) pour les choix de DFASM1 et 2.

- Les étudiants choisiront pour les stages suivants uniquement dans le groupe de stage correspondant à leur parcours de stage selon le tableau suivant :

Annexe du règlement des études
CHARTRE DES STAGES ET DES GARDES
2020-2021

Droits et devoirs des étudiants au cours de leurs stages de DFGSM 2, DFGSM 3, DFASM 1, DFASM 2 et DFASM 3 DFASM 3

	Année	DFASMI				DFASM2			
	Stage	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Stage 4	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Stage 4
Parcours	A	1	3	2	4	7	6	8	5
	B	2	4	1	3	8	5	7	6
	C	3	2	4	1	5	7	6	8
	D	4	1	3	2	6	8	5	7

La liste des stages pour chaque groupe de stage est détaillée ci-dessous.

Pour exemple, une personne qui choisit lors de son premier choix dans le groupe 3 se verra affecté au parcours C et choisira donc pour son deuxième stage dans le groupe 2 et ainsi de suite.

Aucun changement de parcours n'est possible. Les étudiants doublants, lorsqu'ils passent en année supérieure sont intégrés au même parcours qu'initialement choisi.

Groupes de stages DFASM1:

1	Dermatologie ou ORL ou stomatologie ou réanimation
2	Cardiologie ou chirurgie cardiaque ou chirurgie thoracique ou pneumologie ou maladies infectieuses
3	Chirurgie générale/digestive ou hépato-gastro-entérologie.
4	Urologie ou endocrinologie ou radiologie ou néphrologie

Groupes de stages DFASM2 :

5	Chirurgie orthopédique ou Rhumatologie ou Médecine Physique et Réadaptation
6	Centre Anti-Douleur ou Neuro-Chirurgie ou Neurologie ou Neuro-Sommeil ou Ophtalmologie ou Psychiatrie
7	Gynécologie – obstétrique ou Hématologie ou Anatomopathologie
8	Immunologie ou Anatomopathologie ou Oncologie ou Radiothérapie ou Médecine Générale

Ces maquettes sont données à titre indicatif mais seront susceptibles d'être modifiées en cours d'année.

4.2.2. Rotation des stages pour les DFASM 3

Les étudiants effectuent 3 stages obligatoires Médecine interne – Pédiatrie – Spécialités Diverses. L'ordre de choix des stages est fléché afin d'éviter que des étudiants soient obligés de choisir la même discipline lors du second choix selon le tableau ci-dessous.

En fonction de leur premier choix, les étudiants sont regroupés par discipline. L'ordre de choix se fait, au 2e et 3e stage, en décalant d'un tiers dans la liste des étudiants de chaque discipline.

Lors du DFASM3, les étudiants feront leur stage par rotation dans les 3 groupes suivants :

9	Médecine interne ou Gériatrie ou Urgences
10	Pédiatrie
11	Stage libre (liste fournie par la scolarité)

+ STAGE D'ETE : 1 stage libre au choix parmi les stages du deuxième cycle et autres stages universitaires disponibles dans l'UFR (par exemple, biologie médicale ou santé publique ; il n'est pas possible d'effectuer ce stage en médecine générale). Les spécialités non représentées dans nos maquettes peuvent être réalisées en inter CHU (par exemple, médecine légale)..

Le stage d'été est obligatoire et d'une durée minimale de 6 semaines à temps plein, matin et après-midi. Les étudiants volontaires auront la possibilité de réaliser de gardes et astreintes entre le 28 juin 2020 et le 26 septembre 2021.

Les étudiants doivent eux-mêmes contacter le chef de service du stage qu'ils souhaitent effectuer et doivent rapporter avant le 30 Avril 2020 à la scolarité un engagement réciproque co-signé par le chef de service du service d'accueil et l'étudiant, indiquant clairement la période de 6 semaines d'affilées pendant laquelle ce stage sera effectué, ainsi que le projet pédagogique du stage, son organisation et son calendrier. Ce stage pourra être fractionné en deux périodes sous réserve d'acceptation écrite du chef de service. Il est rappelé que les étudiants ont la possibilité de demander le statut de FFI pour ce stage. Un engagement réciproque co-signé par le chef du service d'accueil et l'étudiant précise le projet pédagogique du stage, son organisation, son calendrier.

Ces maquettes sont données à titre indicatif mais seront susceptibles d'être modifiées en cours d'année.

Un stage à l'étranger est possible. Ce stage à l'étranger est totalement libre et peut-être pris dans toute spécialité clinique du 2^{ème} cycle des études médicales. Dans ce cas, les étudiants réalisent quatre semaines de stage temps plein à l'étranger et trois semaines de stage en journée complètes en France. Ils bénéficient également de cinq semaines de congés payés sur l'année au total.

4.3. Choix des stages hospitaliers pour les redoublants

Les redoublants de DFASM 1 et DFASM 2 et DFASM 3 qui n'auraient pas validé les modules du cursus facultaire de leur année doivent effectuer quatre stages au cours de leur année de redoublement.

Les redoublants de DFASM1 et DFASM2 choisissent, pour les trois premiers stages, parmi une liste de postes **commune** et prédéterminée par la Commission des stages dans la maquette des stages correspondant à l'année redoublée. La liste de poste du quatrième stage sera incrémentée des postes initialement proposés aux étudiants de DFASM3 lors du choix des trois premiers stages.

Les redoublants de DFASM3 choisissent, pour les trois premiers stages, parmi une liste de postes prédéterminée par la Commission des stages dans la maquette des stages correspondant à l'année redoublée.

5. Stages d'été à l'étranger, DOM-TOM, Corse

Les stages d'été à l'étranger sont d'une durée 4 semaines, y compris plein temps, non rémunérés. Les étudiants doivent effectuer un complément de stage dans un service correspondant à leur maquette de stage d'une durée de 5 semaines en demi-journées (dont 4 d'affilée) en DFASM 1 et DFASM 2 et assurer les gardes au prorata des semaines de stage réalisées en France. Afin de préserver les capacités d'assurer les gardes dans les services concernés, les étudiants inscrits dans un stage à l'étranger choisiront leur stage au sein de l'UFR sur une liste distincte de postes proposés dans le cadre de la maquette de stage.

Un maximum de 2 postes par service sera attribué pour ces étudiants partant en stage à l'étranger.

Pour les DFASM 1, un maximum de 100 stages à l'étranger sera autorisé, **après validation par la commission des Relations Internationales.**

L'organisation de ces stages à l'étranger doit prendre en compte que les étudiants devront s'être présentés dans les services hospitaliers avant de partir dans leur service d'accueil à l'étranger. En pratique la date de début des stages ne peut être antérieure au 28 juin 2020.

Au retour du stage à l'étranger, les étudiants devront fournir un certificat de présence du chef de service d'accueil indiquant les dates de début et de fin de stage, l'assiduité et la validation selon les critères du services d'accueil, et enfin un rapport de fin de séjour au Bureau des Relations Internationales. De plus, l'évaluation de stage renseignée par le tuteur de stage devra également être transmise à la scolarité.

6. Programme d'échange d'étudiants en Inter-CHU

Un stage inter-CHU est possible pour le 4ème stage de l'année, **une seule fois dans le cursus.** Les étudiants qui souhaitent effectuer un stage en inter-CHU doivent en faire une demande motivée à déposer à la scolarité entre les mois de janvier et mars inclus.

Annexe du règlement des études
CHARTRE DES STAGES ET DES GARDES
2020-2021


Droits et devoirs des étudiants au cours de leurs stages de DFGSM 2, DFGSM 3, DFASM 1, DFASM 2 et DFASM 3 DFASM 3

Pour faire une demande d'inter-CHU, les étudiants doivent avoir l'accord du chef de service du CHU d'accueil mentionnant les dates d'accueil en stage, comprises entre le 28 juin et le 26 septembre 2021 et d'une durée de 13 semaines mi-temps pour les étudiants en DFASM1 et en DFASM2 et de 6 semaines minimum en temps plein pour les étudiants en DFASM3.

7. Erasmus

1. Les étudiants en mobilité d'étude entrante disposent des mêmes droits et devoirs que les externes français. La Commission des Relations Internationales, suite à la validation de leur dossier, affecte les étudiants sur un ou plusieurs terrains de stage, selon la durée de leur séjour. **Aucun changement sur les stages attribués lors de la commission des Relations Internationales ne peut être accepté.** Un maximum de 1 poste par service sera attribué pour ces étudiants, sur les périodes de stage des étudiants de DFASM1 et DFASM2. Les étudiants en programme d'échange ont la possibilité de faire des gardes comme les étudiants français. Chaque étudiant hospitalier est payé mensuellement selon son année universitaire d'inscription.
2. Les échanges d'étudiants sont organisés dans le cadre d'accords de partenariat entre les universités. Les étudiants doivent respecter les termes des accords tels qu'ils ont été conclus. Les étudiants en mobilité d'étude sortante doivent transmettre leur dossier au Bureau des Relations Internationales avant le 30 avril pour un séjour d'études prévu au 1er semestre de l'année N+1 et avant le 30 octobre pour un séjour d'études prévu au 2nd semestre de l'année N+1. Le dossier de candidature doit être examiné par le président de la Commission des Relations Internationales de l'UFR de Médecine. Dès lors que l'étudiant ayant demandé une mobilité sortante reçoit un avis d'acceptation de la faculté d'accueil (et/ou du BRI), il devra prendre rendez-vous avec l'assesseur du doyen avant son départ afin d'aborder les modalités de validation des acquis, de son choix de stage à venir et des conditions de reprise de ce stage à son retour de mobilité.

En médecine, il existe 4 accords que vous pouvez consulter sur le site de l'Université Paris Diderot, rubrique « International » (<https://paris7.moveonfr.com/publisher/1/fra>)

 Brésil-Pontificia Universidade Católica do Rio de Janeiro

 Espagne-Universidad Complutense de Madrid

 États-Unis-Tufts University

 Suède-Karolinska Institutet

Annexe du règlement des études
CHARTRE DES STAGES ET DES GARDES
2020-2021

Droits et devoirs des étudiants au cours de leurs stages de DFGSM 2, DFGSM 3, DFASM 1, DFASM 2 et DFASM 3 DFASM 3

8. Annexes

CONTACT COMMISSION DES STAGES

ENSEIGNANTS

Nom	Service	E-MAIL
DUBERTRET Caroline Responsable de la commission des stages	Psychiatrie Louis Mourier	caroline.dubertret@aphp.fr
GUEDJ Nathalie Réfèrent du site Beaujon	Anatomo-pathologie	nathalie.guedj@aphp.fr
LESCURE Xavier Réfèrent du site Bichat	SMIT	xavier.lescure@aphp.fr
JAVAUD Nicolas Réfèrent du site Louis Mourier	Urgence	nicolas.javaud@aphp.fr
MOULY Stephane Réfèrent du site Lariboisière-F Widal	Médecine interne	stephane.mouly@aphp.fr
DAUGER Stéphane Réfèrent du site Robert Debré	Réanimation pédiatrique	stephane.dauger@aphp.fr
TEIXEIRA Luis Réfèrent du site Saint-Louis	Oncologie médicale	luis.teixera@aphp.fr
FLAMANT Martin Assesseur du doyen	Exploration fonctionnelle Bichat	martin.flamant@aphp.fr

REPRESENTANTS ETUDIANTS

Nom	Année	E-Mail
Elus du Conseil de Pédagogie		cpp7@googlegroups.com
ALBALADEJO Adrien	DFASM3	adrien.albaladejo@gmail.com

Annexe du règlement des études
CHARTRE DES STAGES ET DES GARDES
2020-2021

*Droits et devoirs des étudiants au cours de leurs stages de DFGSM 2, DFGSM 3,
DFASM 1, DFASM 2 et DFASM 3 DFASM 3*

DE MONTALEMBERT Philippine

DFASM3

phdemontal@gmail.com]